

DEC192689DR02

Décision portant nomination de Mme Sandrine Labruquère-Zanna aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris et nommant M. Michel Mortier en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8247 en date du 17/04/2019 ;

Considérant que Mme Sandrine Labruquère-Zanna a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation par la délégation Paris-Centre du CNRS du 23/10/2001 au 25/10/2001 et du 28/11/2001 au 30/11/2001 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sandrine Labruquère-Zanna, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris à compter du 01/01/2019.

Mme Sandrine Labruquère-Zanna exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandrine Labruquère-Zanna est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/10/2019

Le directeur de l'unité
Michel MortierVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa du Directeur de Chimie ParisTech
Christian Lermينياux